

La participation de la communauté à la gestion forestière: premières expériences de la Tanzanie

Projet de gestion conjointe des forêts de Gologolo:
étude des montagnes de Usambara ouest¹

par **Said Iddi**

Directeur des forêts et de l'apiculture, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Tanzanie

RÉSUMÉ

Toutes les zones forestières en Tanzanie sont menacées par l'usurpation des cultures itinérantes, la coupe illégale du bois de chauffe et du bois d'oeuvre, la production du charbon, les pâturages anarchiques et les feux de brousse, ce qui entraîne inéluctablement la déforestation.

Il a été reconnu par tous que l'administration seule n'est pas en mesure de protéger et de gérer les ressources forestières de manière durable. La participation communautaire à la gestion des forêts ainsi que la clarification des droits de propriété et des droits des utilisateurs apparaît comme une solution possible.

Les premières expériences sont disponibles au niveau des divers projets pilotes, par exemple: (i) gestion conjointe des réserves forestières et plantations nationales (Gologolo, Urumwa, Tabora); et (ii) la foresterie communautaire dans plusieurs forêts sur les terres domaniales ou villageoises (Chambogo, Babati, Singida). En effet, ces cas pilotes ont fourni des données précieuses pour la révision de la politique forestière en 1998, et la participation communautaire à la gestion forestière a reçu une place importante. Les points importants de cette politique couvrent les domaines ci-après: (i) la conclusion des accords de gestion conjointe des forêts entre le gouvernement et les réserves forestières villageoises avec des droits appropriés pour l'utilisateur et des bénéfices convenables pour les communautés locales; et (ii) l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la promotion de la propriété privée et communautaire des forêts et des arbres. Le défi à relever aujourd'hui reste d'étendre cette approche à l'ensemble du territoire national.



1. Le présent document ne fournit qu'un bref résumé de cette étude de cas. Pour la version intégrale en Anglais, se référer aux pages 153-162.